

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 4

Module : INC



Version 3



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Tous les sapeurs-pompiers font les missions quotidiennes qui leurs sont dévolues (sorties pour assistance à personne, accidents, feux ...). Mais, certains se sont spécialisés, par envie, passion ou besoin. Parmi ces spécialités, on trouve :

I. LES SPÉCIALITÉS OPÉRATIONNELLES :

A. AQUATIQUE :

Cette spécialité comprend trois entités :

- L'unité de plongeurs subaquatiques (SAL) participe à des missions de secours à personnes, des reconnaissances et des interventions sous l'eau,



- L'équipe de sauveteurs aquatiques (SAV) intervient dans le cadre de prompt secours (personnes tombées à l'eau), secours dit « de surface ». Ces sapeurs-pompiers peuvent être engagés dans des missions de longue durée ou mobilisés dans le cadre de colonnes de renfort,



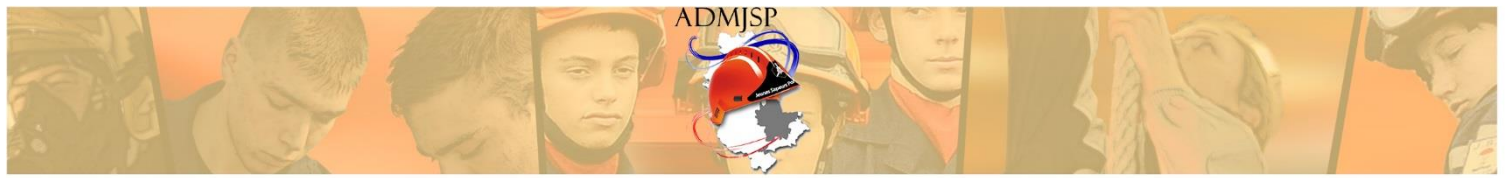
- Les moyens nautiques permettent le transport des SAV et des SAL, la récupération de victimes, le remorquage de bateaux en détresse et l'extinction des feux de bateaux. Trois types de moyens de déplacement nautique sont utilisés :

- ✓ Les bateaux légers de reconnaissance, (BLR)
- ✓ Les bateaux légers de reconnaissance motorisés (moyens d'appui) (BLSP),
- ✓ Les bateaux de reconnaissance et de sauvetage (BRS) motorisés de plus grande capacité.



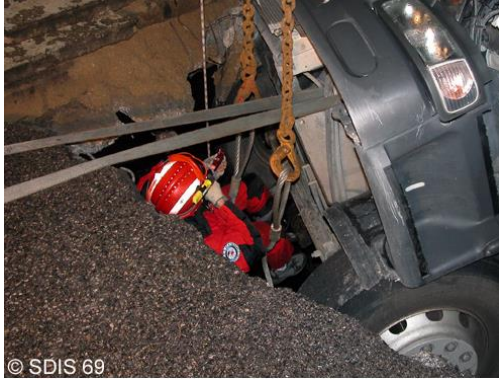
Effectifs :

- ✓ 240 sauveteurs de surface,
- ✓ 55 plongeurs et 200 pilotes de bateaux sont opérationnels.



B. Secours en Milieu Périlleux et Montagne (SMPM) :

Auparavant prénommé GRIMP, le SMPM est composé de 47 sapeurs-pompiers répartis sur deux casernes, s'inspire des techniques utilisées en alpinisme et en spéléologie.



Il intervient en milieu naturel et urbain, essentiellement pour des sauvetages ou évacuations de victimes médicalisées ou non, secours en ravin et opérations d'accès difficiles (grues, édifices, falaises...), lorsque les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont insuffisants en raison de la hauteur, de la profondeur ou des risques liés au cheminement.

Les équipes SMPM sont aussi spécialisées dans les manoeuvres d'hélicoptère effectuées par l'hélicoptère de la sécurité civile.

Matériel individuel :

Baudrier, casque, descendeur, lampe, longues, mousquetons, croll... (Tout matériel permettant une progression sur corde statique et dynamique).

Matériel collectif :

Brancards (barquettes et piguilles), treuils à corde et à câble, matériel de sport, cordes statiques et dynamiques, mousquetons, sangles.

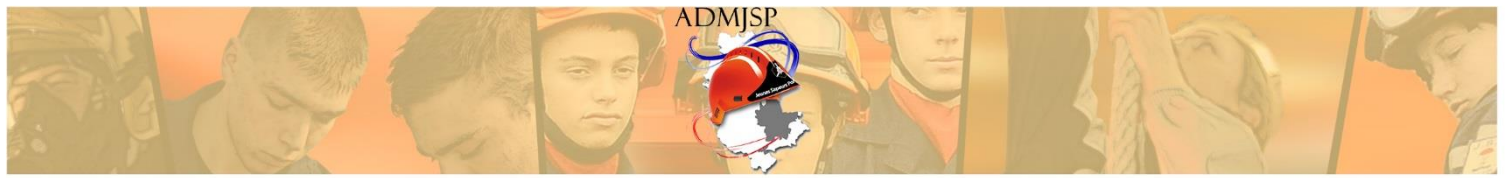


C. RISQUES NRBCe :

Pour répondre à la menace et aux risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif potentiels, le SDMIS s'appuie sur les compétences des 225 sapeurs-pompiers formés, entraînés et équipés de matériels et véhicules spécialisés. 24 h / 24, des équipes d'intervention sont prêtes à intervenir immédiatement en cas d'incident technologique.

Doté de moyens de l'Etat, les équipes contribuent à la couverture zonale (VDIP).





À chaque sortie, où nous sommes confrontés aux produits chimiques, il est fait appel à la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique).

Les équipiers de cette cellule sont dotés de matériel de détection, prélèvement, et travaillent sous des scaphandres totalement étanches si le besoin est.

Comme la CMIC, la CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique) intervient dès que des produits radioactifs sont en cause.

D. FEUX DE FORÊTS :

Chaque année, le SDMIS recense en moyenne 1 600 feux de végétation (herbes, broussailles, récoltes, bois et forêts) menaçant l'environnement et parfois des zones d'habitation.

Pour lutter contre ce risque, la spécialité « Feux de forêts » s'appuie sur des personnels aussi bien équipés qu'entraînés :

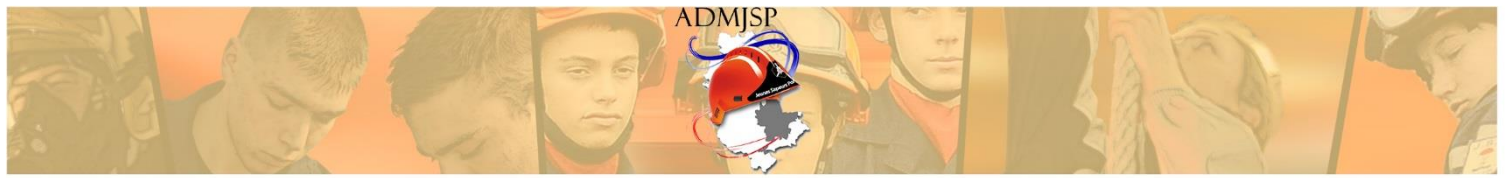


- ✓ 1 050 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, formés et recyclés régulièrement
- ✓ Un parc matériel conséquent, avec des véhicules tout-terrain, feux de forêt (CCF), d'appui et de commandement.

Tous les ans, le SDMIS envoie des colonnes de renfort dans des départements du sud pour les aider à lutter contre les grands feux de forêts.

E. TRANSMISSIONS :

Les moyens de transmissions radio équipent tous les véhicules de secours et permettent la liaison avec le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et le commandement de terrain.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'ensemble du réseau du SDMIS est passé en 2010 sous le système A.N.T.A.R.E.S (Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours), permettant une interconnexion entre tous les services qui participent aux secours (SAMU, Police).

Le SDMIS gère 1 900 équipements embarqués (appareils mobiles ou portatifs) ou fixes (implantés au CTA/ CODIS et dans les casernes).



Le SDMIS assure également la formation de ses personnels à l'exploitation opérationnelle des transmissions. Il s'appuie pour cela sur les procédures arrêtées au niveau national et précisées par l'Ordre de base départemental des transmissions (OBDT).

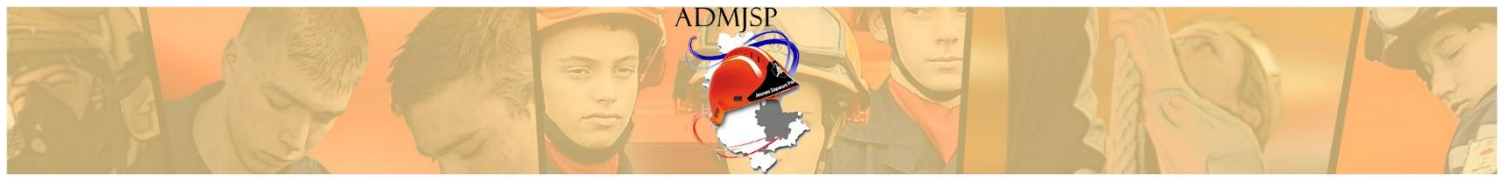
La spécialité « transmissions » est pilotée par le groupement opérations et coordination des secours responsable du CTA/CODIS du SDMIS

F. Unité de sauvetage, d'appui et de recherche (USAR) :

L'USAR consiste à rechercher et dégager les victimes ensevelies lors d'effondrements.

Répartis dans 5 casernes, les 350 sauveteurs- déblayeurs peuvent aussi être amenés à donner des avis techniques sur des risques concernant leur spécialité (menace d'effondrement ...) ou participer à des colonnes de renfort. Dotés de matériels performants et adaptés à leurs missions, ils reçoivent une formation spécifique.





G. CYNOTECHNIE – ANIMALIER :



La spécialité cynotechnie intervient lors des missions de recherche de personnes ensevelies et de personnes égarées.

Elle s’occupe également des missions animalières nécessitant une technicité et des moyens spécifiques (animaux menaçants sur la voie publique, chiens dangereux, etc.), sauvetage ou assistance à animaux (tombés à l’eau, en excavation, etc.) et capture d’animaux dangereux (crocodiles, tortues carnivores, serpents, iguanes, araignées, singes, etc.).

La spécialité cynotechnie compte actuellement 15 binômes opérationnels (un binôme représente un conducteur cynotechnique et son chien). Le suivi médical des chiens et le conseil technique sur certaines interventions sont assurés par un vétérinaire du service de santé et de secours médical du SDMIS.



H. MILIEUX CONFINES (MC) :



Crédit photo : SDIS69

Non reconnue au niveau national, le port des ARICF relève pourtant dans beaucoup de départements comme une spécialité.

Dans le Rhône, cette spécialité a été créée en 1981 et portait le nom de GELD (Groupe d'Exploration de Longue Durée).

En effet, la présence du métro avec 30 km de tunnels et 43 stations, de 47 grands parcs de stationnement couverts, les 9 tunnels routiers, les 43 tunnels ferroviaires, les galeries naturelles drainant les eaux des collines

lyonnaises, les galeries artificielles comme les égouts, ont vite rendus indispensable la mise en place des appareils respiratoires isolant à circuit fermés (A.R.I.C.F.).

Le MC est un groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux confinés. Il s'engage lors de missions en atmosphères enfumées ou viciées nécessitant une protection respiratoire de très longue durée.

Dotée de 4 véhicules entièrement équipés et la spécialité dispose de deux plateformes logistiques pour la vérification et la maintenance des appareils.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



Elle compte 210 sapeurs-pompiers professionnels formés, entraînés et équipés de matériels spécialisés.

Elle utilise notamment des équipements respiratoires et d'investigation permettant pour les équipes de sauveteurs des durées d'engagement bien supérieures à celles réalisées avec des matériels classiques.

Les principaux domaines d'intervention sont :

- ✓ Les parkings en sous-sol,
- ✓ Les tunnels routiers, métro et ferroviaires,
- ✓ Les infrastructures de grande surface ou de grande longueur,
- ✓ Les renforts extra-départementaux (exemple : incendie du tunnel du Mont-Blanc le 24 mars 1999).

I. CONDUITE :

En complément des permis réglementaires (poids-lourd et ambulance), les conducteurs sapeurs-pompiers suivent des formations certificatives pour la conduite et l'utilisation des véhicules d'intervention. Elles concernent :

- ↪ Les échelles aériennes,
- ↪ Les engins-pompes de lutte contre l'incendie,
- ↪ Les véhicules tout-terrain pour la lutte contre les feux de forêt.



Un recyclage triennal est programmé pour chaque conducteur.



Les interventions de spécialistes représentent moins de 10 % de nos sorties, toutes spécialités confondues.



II. LES SPÉCIALITÉS NON OPÉRATIONNELLES :

A. PRÉVENTIONNISTE :

L'action la plus connue du sapeur-pompier reste l'extinction des incendies. Mais cette mission, ô combien importante, ne doit pas voiler les autres tâches qui lui incombent. Si les autres domaines d'intervention sont multiples (secours à personnes, risques chimiques...) le sapeur-pompier garde une fonction fondamentale dans la société, celle d'un acteur de prévention.

Il doit à travers son expérience et sa formation sensibiliser la population aux dangers quotidiens.

Il doit être un élément moteur d'éducation en matière préventive, entre autres dans les domaines des risques routiers, domestiques et autres.

Ses missions ne seront donc pas uniquement des engagements d'urgence mais également des actes d'information et de formation aux bonnes conduites à tenir.

Malheureusement, l'histoire est jalonnée de catastrophes aux conséquences humaines dramatiques suite à des incendies. A travers ces péripéties les décideurs des différentes époques ne sont pas restés inactifs. Dans les années 60 et 70, deux incendies ont marqué les esprits, le dancing « Cinq Sept » faisant 146 morts quasiment tous âgés de moins de 25 ans et l'incendie du CES Pailleron qui s'est effondré en moins de vingt minutes avec des élèves à l'intérieur.

PREVENTION INCENDIE :

Ensemble des mesures, actives ou passives, qui visent à limiter les risques d'éclosion d'un incendie, sa propagation et ses effets sur les personnes, les biens ou l'environnement

Qui est le préventionniste ?



Le préventionniste c'est avant tout un sapeur-pompier possédant une expérience pratique et significative de l'incendie.

Ensuite, en plus de son vécu opérationnel, il est formé pour appréhender l'aspect réglementaire du domaine préventif.

Il sera ainsi amené à travers ces deux spécificités à diriger les visites, à proposer une analyse des risques des établissements et devra à même de remplir le rôle d'interlocuteur privilégié et de conseiller technique auprès de sa hiérarchie interne comme auprès des institutions de l'Etat, départementales ou communales.



Rôle du préventionniste :

Afin que les règles soient respectées, le sapeur-pompier préventionniste intervient à tous les stades de la vie d'un Etablissement :

1. Avant sa construction :

Le Préventionniste étudie le permis de construire et indique les obligations en matière de sécurité incendie.



2. Pendant sa construction :

Il se déplace sur certains chantiers pour résoudre des problèmes dans ce domaine.

3. A l'ouverture :

Il est un acteur au sein de la visite de la Commission de Sécurité qui émet un avis sur l'ouverture.

4. Dans la vie de l'établissement :

Tout établissement recevant du public suffisamment conséquent en effectif ou accueillant des locaux à sommeil est soumis à des visites périodiques de la Commission de Sécurité. Le préventionniste participe activement à ces visites.



Ce sapeur-pompier réalise non seulement des analyses sur les permis de construire et un nombre de visites important (environ 250 à 300 par an) mais il doit également maintenir son niveau de connaissance exigé par l'évolution des textes et du niveau technique en matière bâtiminaire.

Enfin il continue à prendre des gardes sur le terrain afin de rester au contact de la réalité du feu.



B. PRÉVISIONNISTE :

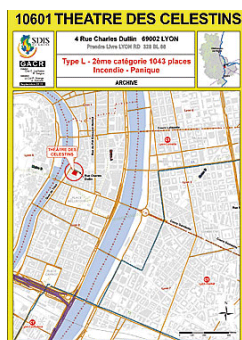
La Prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux Sapeurs-pompiers appelés à intervenir sur un sinistre.

PREVISION : Ensemble de mesures préparatoires destinées à être mises en œuvre en cas de sinistre.



L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation rapide d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation.

Les Sapeurs-pompiers agissent, dans ce cadre, pour connaître le mieux possible le tissu urbain et industriel de notre département et ses particularités (immeubles de grande hauteur, établissements recevant du public, entreprises, sites classés Seveso, etc.).



Les missions de Prévision comprennent notamment la réalisation des plans d'intervention sur les installations classées (ETARE = établissement répertorié), l'actualisation des bases de données, la gestion et le contrôle des réseaux hydrauliques d'incendie, la réalisation d'exercices de mise en œuvre des moyens opérationnels ainsi que les actions de planification des plans de secours (type plan ORSEC NOVI, PPI, etc.).

Des plans de secours de grande ampleur sont également définis et testés sur le terrain en relation avec les services de l'Etat, les élus et les entreprises.

Dimension complémentaire de la prévention, la prévision donne aux sapeurs – pompiers des moyens d'informations car elle étudie les risques de son secteur, les évalue, et propose des solutions pour y faire face le cas échéant.



Elle comprend :

- ↗ L'organisation des secours (CTA – CODIS),
- ↗ Le schéma d'analyse et de couverture des risques (S.A.C.R.),
- ↗ La planification (plans de secours : ORSEC – PPI),
- ↗ La gestion des réseaux hydrauliques d'incendie,
- ↗ La réalisation d'exercices de mise en œuvre des moyens opérationnels,
- ↗ La connaissance du tissu urbain et industriel et de ses particularités (I.G.H., E.R.P., entreprises utilisant des produits dangereux.)

Qui « vérifie et optimise l'adéquation entre les moyens opérationnels à mobiliser et l'exposition aux risques des personnes, des biens et de l'environnement »).



C. ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUE (E.A.P.) :



Ces EAP :

- Assurent l'encadrement d'une séance d'activités physiques,
- Mettent en œuvre les principes d'animation d'une séance d'activités physiques et de gestion de groupe,
- Mettent en place et/ou utilisent et reconditionnent les équipements adaptés par rapport aux objectifs de la séance et aux contraintes de sécurité,
- Participent à la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique.

Les arrêtés définissant les formations des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels indiquent que chaque sapeur-pompier doit « Préserver son potentiel physique et psychologique ».

L'unité de valeur de formation « Préserver son potentiel physique et psychologique » a pour objet de donner à chaque sapeur-pompier :

- ↻ Tous les éléments lui permettant de comprendre,
- ↻ Maintenir et développer sa condition physique,
- ↻ De prendre conscience de la nécessité d'une pratique régulière et organisée de l'activité physique
- ↻ De s'adapter de manière efficace aux situations opérationnelles
- ↻ De connaître les conditions d'apparition du stress, de les identifier et d'adapter un comportement permettant de faire face à ce type de situations.

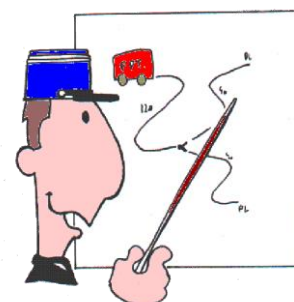


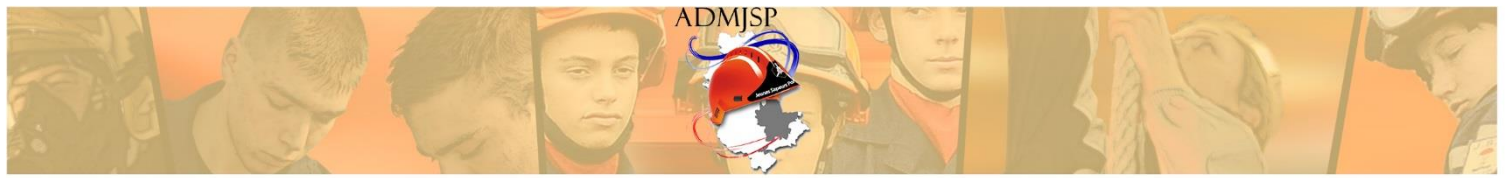
Cette unité de valeur est enseignée aux JSP pendant les 4 années minimum de leur cursus de formation.

D. FORMATEUR :

Celui qui instruit, ses collègues sapeurs-pompiers, sous forme de stage ou lors de la formation continue quotidienne.

Les cours dispensés par le formateur peuvent porter sur des savoirs ou des savoir-faire précis : manœuvres incendie, LSPCC, hydraulique, etc.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Ils peuvent également concerner le « savoir-être », c'est-à-dire l'ensemble des compétences liées au travail en équipe au sein d'une caserne : gestion des conflits, du stress...

Compétences requises :

1. Pédagogie et organisation :

Être bon dans son domaine ne suffit pas, encore faut-il être capable de transmettre ses connaissances. Des compétences pédagogiques sont donc un prérequis incontournable. Le formateur organise et réalise la formation.



2. Écoute et adaptabilité :

Le formateur doit également avoir le goût du travail en équipe, car il est souvent appelé à travailler avec d'autres services. Pour mettre sur pied une formation, il est important de savoir écouter les demandes afin d'y répondre au mieux.



3. Gestion de groupe :

Difficile d'être un bon formateur si l'on ne possède pas les talents de communication et d'adaptation indispensables pour faire face à des interlocuteurs aux profils très différents.

Formation d'Animateur JSP.

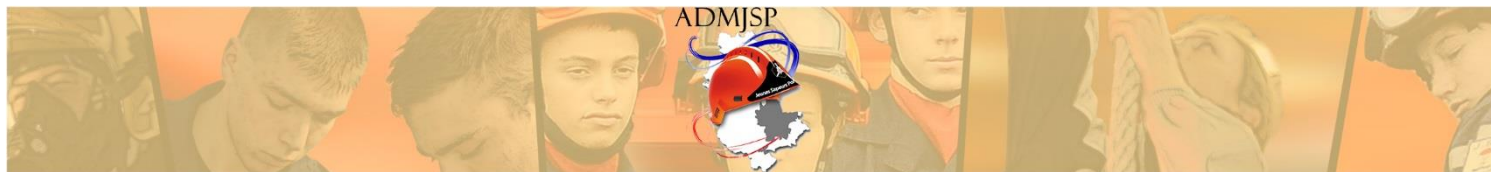
L'encadrement au sein des sections de JSP répond lui aussi à des exigences.

Ainsi après une expérience d'aide animateur, au sein d'une section de JSP, d'au moins 30 heures d'encadrement de séances afin de préparer au mieux l'apprenant à suivre la formation d'animateur, le sapeur-pompier suit une formation d'une durée de 40 heures.



Formation pendant laquelle l'apprenant doit obligatoirement acquérir les compétences des trois modules :

- Tronc commun,
- Pédagogie des JSP,
- Encadrement des activités physiques et sportives des JSP.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

A l'issue du stage il doit réaliser une phase tutorée.

Cette phase consiste en une période de mise en situation, au sein d'une section de JSP, dans le cadre d'un tutorat (soit environ 24 heures). Le tuteur accompagnera l'apprenant lors de ces temps de mise en situation.

Missions :

L'animateur de jeunes sapeurs-pompiers a pour mission, au sein d'une section de JSP, d'encadrer des préadolescents et des adolescents, dans le but de leur faire acquérir les connaissances et les techniques de secours relatives aux sapeurs-pompiers, de les initier aux activités physiques et sportives proposées aux JSP et de les préparer au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.



Cette mission se décline en deux activités principales :

- Dispenser une formation théorique et pratique essentiellement fondée sur l'apprentissage des techniques de secours ;
- Dispenser des séances pratiques d'activité physique prédéfinies dans le respect du développement biologique d'un jeune public (11 à 18 ans) et dans un cadre réglementaire, sous l'autorité d'un responsable de section.

